



RENCONTRES DES TERRITOIRES ANAH 2023

Septembre 2023

Les actualités nationales du réseau France Rénov'

Rencontres nationales de l'habitat privé (12 & 13 octobre 2023)

Lien d'inscription et programme:
<https://rencontreshabitatprive2023.fr>



The poster features a light blue background with orange and white circular accents. At the top left is the French Republic logo. At the top right is the logo of the Agence nationale de l'habitat. The central text reads: 'À NOTER DANS VOTRE AGENDA' in an orange circle, 'Les rencontres nationales de l'habitat privé' in dark blue and red, '12 & 13 octobre 2023' in dark blue, and 'Lille Grand Palais' in red. A white circle at the bottom left contains the text 'Possibilité de participer en distanciel'. At the bottom right is the France Rénov' logo with the tagline 'Le service public pour mieux rénover mon habitat'.

En présentiel et en distanciel

Des tables rondes, des ateliers techniques, des pitches, une exposition, des ateliers ruches, etc



Actualités nationales du Réseau France Rénov'

1

Des évolutions importantes de la politique publique en faveur de la rénovation de l'habitat privé

2

Poursuivre et renforcer le **déploiement du service public** de la rénovation de l'habitat

Actualités nationales du Réseau France Rénov'

1

Des **évolutions importantes de la politique publique** en faveur de la rénovation de l'habitat privé

2

Poursuivre et renforcer le **déploiement du service public** de la rénovation de l'habitat

Un parcours de l'utilisateur qui s'enrichit pour massifier la rénovation



Vers un nouveau pacte territorial autour du service public France Rénov'

Un accès égal au service public pour tous les ménages (garantir une couverture territoriale maximale en matière d'information, de conseil et d'accompagnement)

« Aller vers » la population et favoriser les écosystèmes locaux (professionnels, autres acteurs du logement...)

Informier, conseiller et accompagner sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat

Un modèle de contractualisation simplifié entre l'Etat et les collectivités territoriales



Massifier une offre d'accompagnement grâce à Mon Accompagnateur Rénov'

Un tiers de confiance auprès du ménage à chaque étape de son parcours

Un agrément obligatoire pour tous les acteurs dès janvier 2024

Un recours obligatoire à MAR' sur la rénovation globale et performante à compter de janvier 2024

Un accroissement du nombre de structures qui vont pouvoir accompagner les ménages vers la rénovation globale



Consolider et enrichir les aides à la rénovation de l'habitat privé

Une évolution des aides autour de 2 piliers : pilier efficacité et pilier performance en 2024

Un conditionnement de l'audit MPR' à un geste de travaux depuis juin 2023

Une aide renouvelée pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie (MaPrimeAdapt') lancée en 2024

Une évolution des aides à la rénovation énergétique : vers un pilier « Performance » et un pilier « Efficacité »

Aujourd'hui



Aides par geste

- ✓ Aide MaPrimeRénov' depuis 2020
- ✓ Gestion nationale
- ✓ Ciblage des ménages modestes et des gestes de travaux performants



En 2024

Aides par geste « Pilier efficacité »

- Décarboner
- Exclure les passoires (étiquette F et G) avec un DPE obligatoire



Aides à la rénovation globale

- ✓ MPR Sérénité depuis 2011, gérée localement (TMO/MO)
- ✓ MPR Rénovation Globale depuis 2021, gérée nationalement (INT/SUP)
- ✓ Aide MPR Copropriétés ouverte en 2021
- ✓ Propriétaires bailleurs soumis à conventionnement

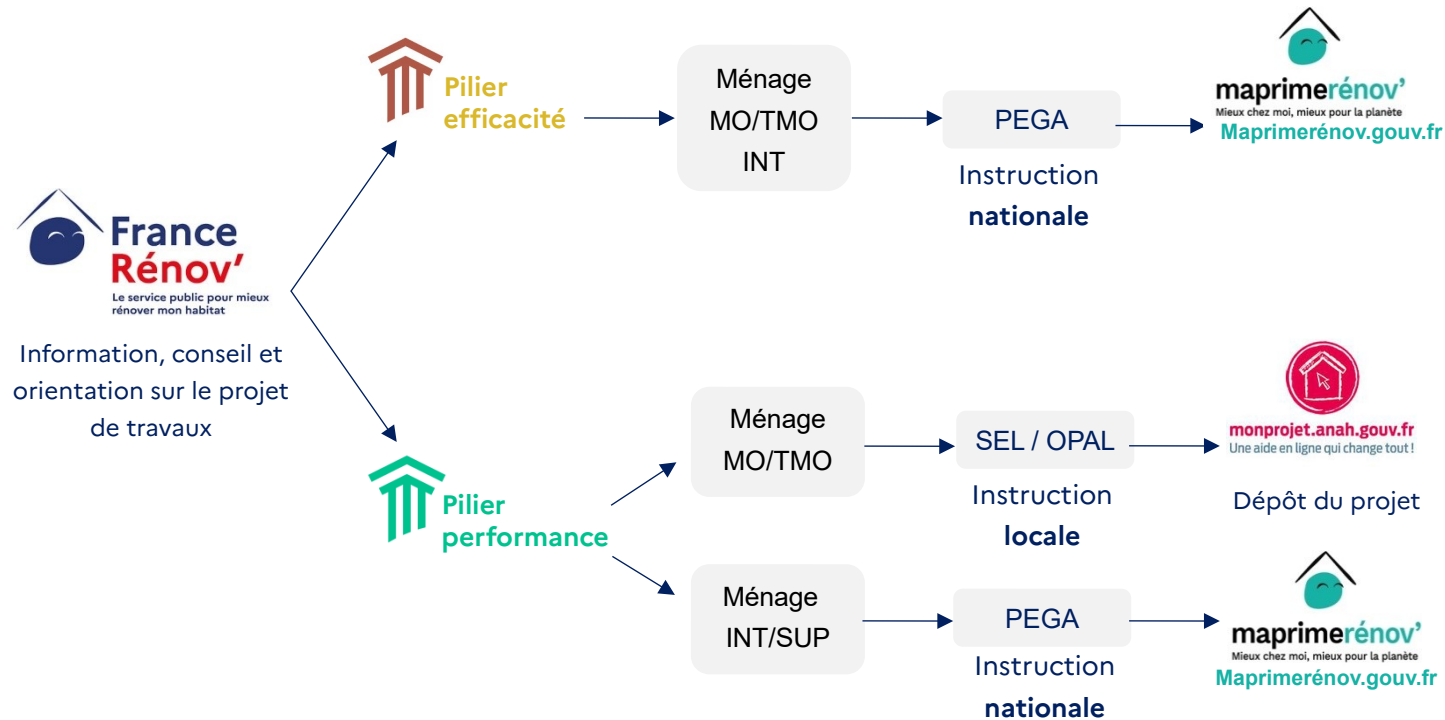


Aides à la rénovation globale « Pilier performance »

- Unifier pour toutes les catégories de ressources
- Mieux financer pour une ambition énergétique accrue
- Accompagnement obligatoire
- Gestion nationale ou locale selon ressources (INT/SUP vs. TMO/MO)
- Renforcer les dynamiques copropriétés

Une évolution des aides à la rénovation énergétique : vers un pilier « Performance » et un pilier « Efficacité »

- Une évolution du parcours de l'utilisateur pour les ECFR' en phase d'information/conseil
- Des modalités d'instruction identiques aux dispositifs actuels :



- Des critères des régimes d'aides précisés au CA de décembre pour les évolutions de MPR Sérénité et dans le décret et l'arrêté MPR pour les évolutions de MPR

Modifications du décret et arrêté « Mon Accompagnateur Rénov' »

Décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 et arrêté du 21 décembre 2022

Obligation d'accompagnement (art. R.232-8 du code de l'énergie)

Retrait des bouquets de travaux MPR > 10k€ d'aide

- Conditions d'obligation d'accompagnement clarifiée

Ajout de l'aide MaPrimeRénov' rénovation globale

- Cohérence de l'obligation pour les travaux de rénovation globale mieux aidés
- Articulation possible avec l'accompagnement A4 du SARE
- A partir du 1^{er} janvier 2024

Conditions d'agrément (art. R.232-4 et R. 232-9)

Candidats « Opérateurs historiques » réputés agréés jusqu'en janvier 2024

- Espaces conseil France Rénov'
- Opérateurs dans le cadre d'une opération programmée
- Opérateurs agréés au titre du CCH
- Collectivités territoriales en régie

Retrait des professionnels RGE offre globale de l'éligibilité à l'agrément

- Ces acteurs réalisent des travaux en propre ce qui est incompatible avec la condition d'indépendance

Cahier des charges de l'accompagnement

Report de l'entrée en vigueur des nouvelles prestations MAR' au 1^{er} janvier 2024

- Modification réalisée par arrêté (art.1)

Report de l'entrée en vigueur des nouvelles prestations MAR' en OPAH/PIG au 31 décembre 2025

Modification du cahier des charges de l'accompagnement en outre-mer

- Réalisation d'une évaluation énergétique en lieu et place de l'audit (R 232-3 du code de l'énergie)

Modalités de déploiement de Mon Accompagnateur Rénov'

Programme CEE « Mon Accompagnateur Rénov' » créé le 5 juillet 2023 porté par l'Anah à compter du 1^{er} janvier 2024, avec une enveloppe globale de 300 millions d'€ pour 3 ans :

- **Plafond de financement = 2 000 € TTC (dont 20% TVA) ;**
- **Un financement progressif selon la catégorie du ménage** avec les taux de prise en charge suivants : 100% pour TMO ; 80% pour MO ; 40% pour INT ; 20% pour les SUP ;
- **Financement sans reste à charge pour les ménages très modestes** sur tout le territoire ;
- **Financement des accompagnements obligatoires uniquement**, alignés sur le pilier performance ; pas de financement des accompagnements facultatifs (pris en charge via SARE en 2024) ;
- **Modalités du financement de MAR' précisées au CA de l'Anah de décembre et dans l'arrêté et décret MPR**

Une orientation neutre par les ECFR' vers l'ensemble des structures MAR' référencées sur le territoire en indiquant les conditions respectives d'intervention

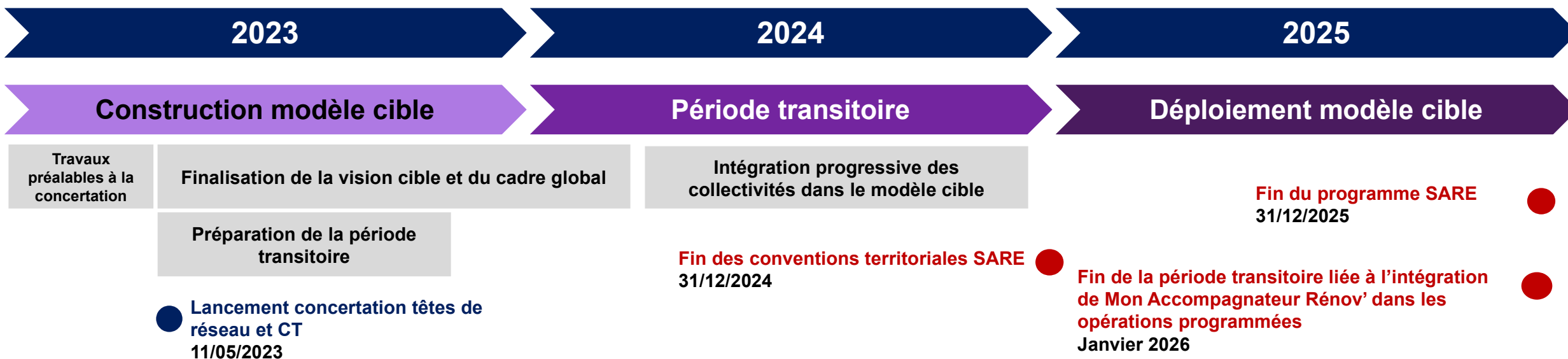
Communiqué de presse du 12 juin 2023

<https://www.ecologie.gouv.fr/christophe-bechu-agnes-pannier-runacher-et-olivier-klein-annoncent-renforcement-du-soutien>

Organisation et point d'avancement MAR' en Nouvelle Aquitaine

Modalité d'agrément dans la région	Par les DDT(M)
Chiffres nationaux	1174 comptes créés 290 dossiers déposés dont 58 agréés
Chiffres régionaux	52 dossiers en déposés : <ul style="list-style-type: none">- 4 collectivités territoriales ou groupements,- 13 opérateurs historiques,- 16 auditeurs énergétiques<ul style="list-style-type: none">- 19 architectes 22 avis favorables du CRHH et 7 agréments accordés

Concertation nationale sur le futur pacte territorial France Rénov'

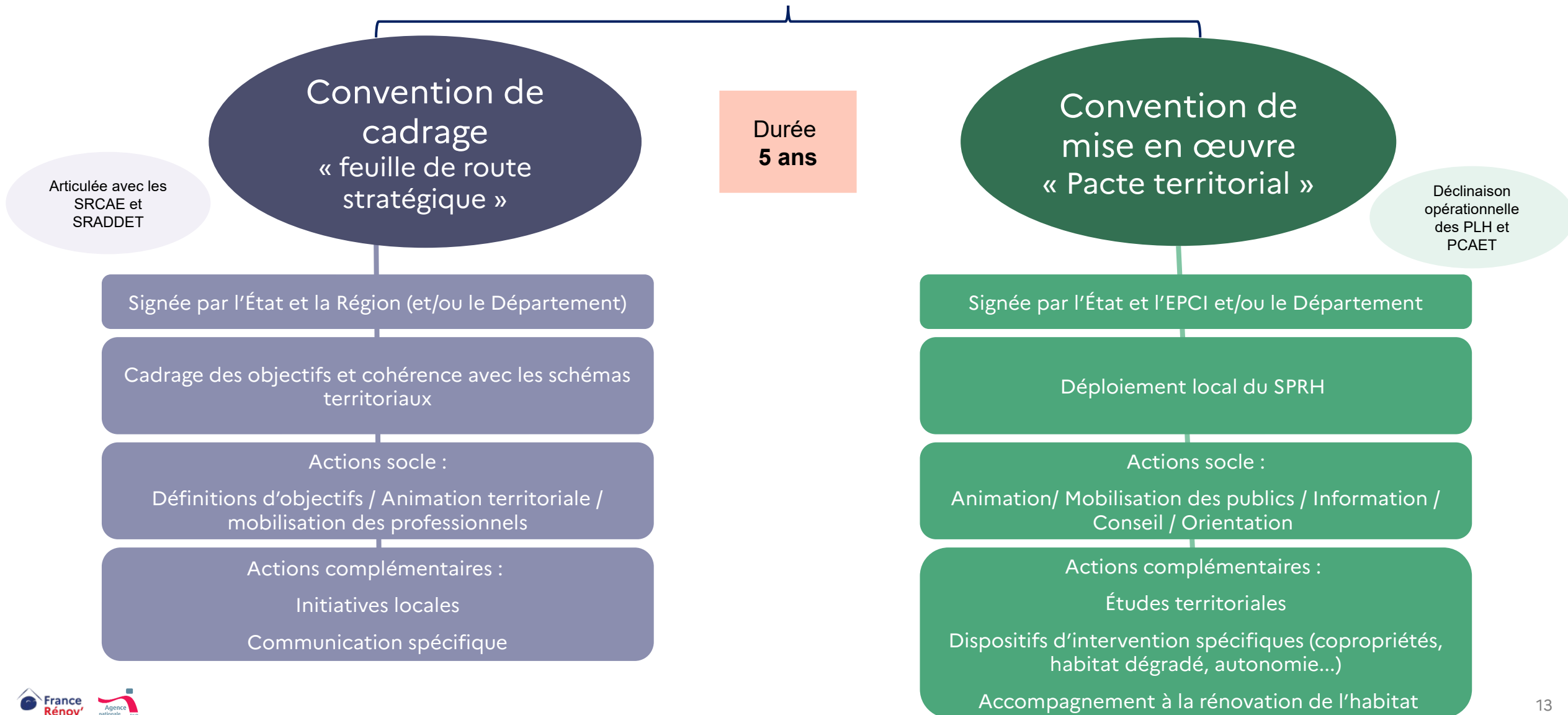


- **Concertation nationale lancée le 11 mai** avec les associations représentatives des collectivités territoriales, les têtes de réseau France Rénov' et les représentants des opérateurs de l'Anah.
- **Dossier de concertation disponible sur le site du ministère** avec les éléments de constat et les questions soumises à la concertation : <https://www.ecologie.gouv.fr/concertation-pacte-territorial-service-public-renovation-habitat>
- **Consultation en ligne jusqu'à fin juin** avec plus de 90 contributions reçues des acteurs publics et privés
- **Réunion de restitution intermédiaire fin septembre**

Propositions issues de la concertation

Une nouvelle structure de contractualisation intégrant tous les échelons territoriaux

Un financement de toutes les missions de rénovation de l'habitat décliné sur 2 échelons



Une année 2024 de transition pour porter le service public

Une continuité des dispositifs programmés Anah (OPAH/PIG) en cours et à venir pour poursuivre la dynamique de contractualisation avec les collectivités locales

- **Pour les conventions d'OPAH/PIG adoptées avant le 31 décembre 2023 :**
 - Une intégration des missions du MAR' avant le 31 décembre 2025
- **Pour les conventions d'OPAH/PIG adoptées à compter du 1^{er} janvier 2024 :**
 - Une intégration obligatoire des missions du MAR'
 - Des durées limitées à 3 ans (au lieu de 5 ans)

Pour toutes les conventions :

- La co-existence de l'opérateur d'OPAH/PIG avec les MAR' agréés sur ce périmètre d'intervention
- Des objectifs, enveloppes et aides locales contractualisés dans les conventions d'OPAH/PIG limités aux accompagnements réalisés par l'opérateur désigné par la collectivité

Actualités nationales du Réseau France Rénov'

1

Des évolutions importantes de la **politique publique** en faveur de la rénovation de l'habitat privé

2

Poursuivre et renforcer le **déploiement du service public** de la rénovation de l'habitat

Le futur partenariat avec France services : aller au plus proche des usagers



S'appuyer sur un réseau de **2800 espaces France services**



Assister les **personnes éloignées du numérique** ou en **difficulté avec les démarches administratives** à accéder aux plateformes de demande d'aides

**Une offre de service
complémentaire aux ECFR***

L'ECFR' restera le point de contact privilégié des ménages, l'agent France services ayant vocation à effectuer des actes complémentaires à ceux des conseillers.

**Une opérationnalisation
en janvier 2024**

**Aider au dépôt numérique de
la demande de subvention
MPR'**

**Assurer une intermédiation
administrative et numérique
lors du suivi des dossiers**

**Repérer les ménages pouvant
bénéficier d'une rénovation**

**Communiquer sur l'existence
de France Rénov' et orienter
vers un ECFR'**

Formations des agents



Signature des conventions
Salon des maires
21-23 novembre

Entrée en vigueur du
partenariat

Une nouvelle aide Ma Prime Adapt' en 2024

MaPrimeAdapt' est une aide à la pierre qui s'adresse aux ménages aux revenus modestes et très modestes : personnes âgées et personnes handicapées. Elle permet aux bénéficiaires de réaliser l'ensemble des travaux d'adaptation du logement nécessaires. **Objectif : près de 700 000 logements adaptés dans les 10 ans**



Des critères d'éligibilité simples : personnes âgées de 70 ans ou plus, ou handicapées, propriétaire occupant ou locataire du parc privé, résidence principale sans condition d'ancienneté, revenus modestes et très modestes



Une subvention pour accélérer l'adaptation du parc : Subvention du coût des travaux à hauteur de 70% pour les ménages très modestes et 50% pour les ménages modestes, un accompagnement obligatoire et qualifié tout au long du dispositif, une instruction locale



Une liste de travaux ouverts : profiter de son logement (douche de plain-pied, robinetterie adaptée...), circuler dans son logement (rampes d'accès, barre d'appui...), utiliser les équipements (volets roulants, installations de meubles...) adaptée aux besoins de chacun

